



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 6 décembre 2021 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est absente Madame la conseillère Isabelle Fontaine,

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) **Constatation du quorum**
- B) **Instant de réflexion et allocution du maire**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- D) **Approbation du procès-verbal**
 - D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Table Alliance Dignité Berthier / Nomination de représentant
 - H.2 Fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes
 - H.3 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022
 - H.4 Commission municipale du Québec / Rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations
 - H.5 Diffusion des activités municipales / Entente avec CTBR
 - H.6 Vacances 2021 – Personnel cadre
 - H.7 Immeuble situé au 940 rue Brisson / Réclamation
 - H.8 Immeuble situé au 1041 rue Brisson / Réclamation
 - H.9 Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) / Nomination d'un membre délégué
 - H.10 Programme d'aide à la voirie locale / Volet – Projets particuliers d'amélioration
 - H.11 Demande d'appui concernant l'état des trois (3) ponts appartenant au MTQ
 - H.12 Disposition d'une parcelle de terrain située sur les lots 6 474 076 et 6 474 077 / Autorisation de signature
 - H.13 MRC de D'Autray / Entente de fourniture de service pour l'application des règlements d'urbanisme et de l'environnement
 - H.14 Politique familiale / Axes et objectifs
 - H.15 Programme d'entretien annuel du terrain de soccer / Octroi de contrat
 - H.16 Musée Gilles-Villeneuve / Commandite – Année 2022
 - H.17 Comité de vigilance du site d'enfouissement de Saint-Thomas / Nomination
 - H.18 Société de Récréotourisme Pôle Berthier / Demande de contribution financière 2022
 - H.19 Office régional d'habitation de la Municipalité régionale de comté de D'Autray
 - H.20 Société Saint-Vincent-de-Paul / 100e anniversaire
 - H.21 Coordonnateur des mesures d'urgence / Nomination

2021-12-268



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

H.22 Acquisition du terrain situé sur le lot 3 450 601 appartenant à la Fabrique de la Paroisse St-Laurent / Autorisation de signature

H.23 Acquisition d'une partie du lot 4 243 204 située à l'arrière de l'aréna municipal / Autorisation de signature

I) Dépôt de documents

J) Rapport des services

K) Avis de motion

K.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Berthierville

K.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2022

L) Adoption de règlement

M) Affaires nouvelles

N) Période de questions

O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2021-12-269

D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
16 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 16 novembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 16 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-270

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2021-10 et 2021-11 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 249 414,16 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-271

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2021-11 » représente les dépenses encourues en novembre 2021 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en novembre 2021 telles que détaillées au « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, totalisant une somme de 230 952,83 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date du 3 décembre 2021 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 TABLE ALLIANCE DIGNITÉ BERTHIER / NOMINATION DE REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT la lettre datée du 15 novembre 2021 provenant de la Table Alliance Dignité Berthier offrant à la Ville de Berthierville de déléguer une personne pour siéger aux rencontres de leur regroupement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De déléguer le conseiller Pierre Lahaie à titre de représentant de la Ville de Berthierville pour siéger à la Table Alliance Dignité Berthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-272

H.2 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT le peu d'affluence aux bureaux administratifs de l'hôtel de ville durant la période des fêtes, soit entre le 25 décembre et le 1^{er} janvier;

CONSIDÉRANT que le service de garde des travaux publics peut être rejoint en tout temps;

2021-12-273



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

CONSIDÉRANT que, pour couvrir le temps non travaillé autre que les congés payés, les employés concernés utilisent des jours de vacances;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville à compter du 24 décembre 2021 et ce, jusqu'au mardi 4 janvier 2022 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-274

H.3 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Berthierville pour l'année 2022, lesquelles débiteront à 19 h 30, à savoir :

▪ 11 janvier	▪ 7 février	▪ 7 mars	▪ 4 avril
▪ 3 mai	▪ 6 juin	▪ 4 juillet	▪ 8 août
▪ 6 septembre	▪ 3 octobre	▪ 7 novembre	▪ 5 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-275

H.4 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / RAPPORTS D'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale du Québec*, la Commission a transmis, le 23 novembre 2021, les deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations réalisés auprès de 1 074 municipalités, dont la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que 57% des 1 074 municipalités auditées se sont conformées à toutes les exigences légales sélectionnées liées à l'adoption du budget 2021, dont la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que 44 % des 1 074 municipalités auditées se sont conformées à toutes les exigences légales sélectionnées liées à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023, dont la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 86.8 de la *Loi*, tout rapport de la Commission reçu par une municipalité en application de l'article 86.7 doit être déposé à la première séance de son conseil qui suit la réception du rapport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

ET RÉSOLU :

D'attester du dépôt des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations transmis par la Commission municipale du Québec le 23 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-276

H.5 DIFFUSION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES / ENTENTE AVEC CTRB

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire informer ses citoyens au moyen de divers médias d'information;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 1^{er} décembre 2021 déposée par la Corporation de télédiffusion régionale de Berthier inc. (CTRB) pour l'achat de blocs de temps d'antenne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat auprès de CTRB de 12 blocs de 30 minutes de temps d'antenne facturables mensuellement pour l'année 2022 au coût unitaire de 150 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à l'offre de service datée du 1^{er} décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-277

H.6 VACANCES 2021 – PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT que M^{me} Sylvie Dubois, directrice générale et greffière, n'a pu prendre la totalité de ses journées de vacances en 2021 et que l'article 4 de son contrat de travail individuel prévoit la possibilité d'un transfert du solde de ses vacances d'une année à l'autre, après approbation par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT le solde de vacances au nombre de 107 heures en date du 31 décembre 2021 au dossier de Mme Sylvie Dubois et les divers dossiers traités en 2021 rendant difficile la prise de vacances;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le transfert de 32.5 heures de vacances de l'année 2021 de Mme Sylvie Dubois à l'année suivante.

D'autoriser le paiement du solde des heures de vacances au nombre de 74.5 heures au taux horaire en vigueur à Mme Sylvie Dubois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-278

H.7 IMMEUBLE SITUÉ AU 940 RUE BRISSON / RÉCLAMATION

CONSIDÉRANT la lettre datée du 15 octobre 2021 par laquelle Madame Micheline Bellehumeur, copropriétaire de l'immeuble situé au 940 rue Brisson, réclame le remboursement d'un montant de 5 138,81\$ pour les travaux de pavage de la totalité de leur cour privée à la suite de travaux effectués par le service des travaux publics à l'automne 2020 dans le secteur de la rue Brisson;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

CONSIDÉRANT que lesdits travaux effectués par le service des travaux publics visent la correction des raccordements inversés aux réseaux d'égout sanitaire et pluvial de ladite propriété nécessitant la réparation du pavage d'une section de la cour à partir de l'emprise de la rue;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit remettre en état la partie de la propriété privée endommagée par l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble ont désiré effectuer eux-mêmes les travaux de la préparation de surface et du pavage de leur cour privée par l'entremise d'un sous-traitant de leur choix et non par celui engagé par la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le remboursement aux propriétaires de l'immeuble situé au 940 rue Brisson des frais encourus seulement pour la section endommagée aux fins des travaux effectués par le service des travaux publics au coût de 20 \$ le mètre carré représentant le coût unitaire conclu avec le sous-traitant engagé par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-279

H.8 IMMEUBLE SITUÉ AU 1041 RUE BRISSON / RÉCLAMATION

CONSIDÉRANT la demande datée du 6 octobre 2021 par laquelle les propriétaires de l'immeuble situé au 1041 rue Brisson, réclame le remboursement des frais générés par les travaux de préparation de surface et d'asphaltage d'une section de leur cour privée représentant une superficie de 56 mètres carrés suite aux travaux effectués par le service des travaux publics et un sous-traitant en 2020;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux effectués par le service des travaux publics visent la correction des raccordements inversés aux réseaux d'égout sanitaire et pluvial de ladite propriété;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit remettre en état la surface de la propriété privée endommagée par l'exécution des travaux représentant une superficie de 56 mètres carrés pour l'immeuble situé au 1041 rue Brisson;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble ont choisi de refaire au complet le pavage de leur entrée par l'entremise d'un sous-traitant de leur choix;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le remboursement aux propriétaires de l'immeuble situé au 1041 rue Brisson d'un montant de 1 120 \$ en compensation des travaux de pavage pour une superficie de 56 mètres carrés au prix soumissionné par le sous-traitant de la Ville de 20 \$ le mètre carré représentant le coût unitaire pour la préparation de surface et le pavage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2021-12-280

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

H.9 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE DE BERTHIER ET SES ÎLES (SCIRBI) / NOMINATION D'UN MEMBRE DÉLÉGUÉ

CONSIDÉRANT que l'article 3.3 des règlements généraux de la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) prévoit que les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Berthierville, Saint-Ignace-de-Loyola et La Visitation-de-l'Île-Dupas peuvent, si elles le désirent, nommer chacune une personne de leur choix pour être membre délégué au sein de ladite Société ;

CONSIDÉRANT que l'article 13 des règlements généraux prévoit également que les membres délégués font partie du conseil d'administration de la SCIRBI;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De désigner le conseiller Denis Darveau pour agir à titre de membre délégué au sein de la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.10 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU que la Ville de Berthierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois, excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville approuve les dépenses d'un montant de 36 572,29 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-282

H.11 DEMANDE D'APPUI CONCERNANT L'ÉTAT DES TROIS (3) PONTS APPARTENANT AU MTQ

CONSIDÉRANT l'état du pont numéro 01127N traversant le Chenal du Nord construit en 1982, du pont numéro 01127C traversant le Ruisseau de l'Île aux Castors construit en 1978 ainsi que du pont numéro 01127S traversant le petit chenal de l'Île Dupas construit en 1980;

CONSIDÉRANT le rapport du MTQ du pont 01127N traversant le Chenal du Nord daté du 27 octobre 2018 qui démontre que le pont a besoin d'un entretien très important étant donné la corrosion importante, les éclatements de la structure ainsi que la déformation des poutres;

CONSIDÉRANT le rapport du MTQ du pont 01127C traversant le Ruisseau de l'Île aux Castors daté du 18 juin 2019 qui démontre que le pont a besoin d'un entretien très important étant donné les nombreuses fissures, les éclatements de la structure ainsi que la déformation des ancrages;

CONSIDÉRANT le rapport du MTQ du pont 01127S traversant le petit chenal de l'Île Dupas daté du 26 novembre 2018 qui démontre que le pont a besoin d'un entretien étant donné les défauts de revêtement, la pourriture des poteaux ainsi que des défauts de matériaux affectant la capacité du chevêtre à supporter les charges;

CONSIDÉRANT que les trois ponts détiennent actuellement un indice de condition générale indiquant que les structures nécessitent des réparations;

CONSIDÉRANT que lesdits ponts sont l'accès principal pour les résidents de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola;

CONSIDÉRANT que 455 380 véhicules et poids lourds circulent sur lesdits ponts selon le rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Société des Traversiers du Québec déposé à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructures prévus jusqu'en 2024 par le MTQ au Tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine, générant une augmentation du taux d'achalandage ayant pour effet d'accélérer la détérioration des ponts;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes à l'égard de l'état déplorable desdits ponts;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec doit entreprendre la réparation des ponts le plus rapidement possible pour la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

ET RÉSOLU :

D'appuyer la résolution numéro 2021-299 de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola relative à la demande d'intervention adressée au MTQ pour la réparation des trois ponts énumérés dans la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-283

H.12 DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE SUR LES LOTS 6 474 076 ET 6 474 077 / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-10-237 autorisant la vente d'une parcelle de terrain connu et désigné comme étant les lots numéros 6 474 076 et 6 474 077 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier;

CONSIDÉRANT que, suite au scrutin des élections municipales tenu le 7 novembre 2021, monsieur Dominic Perreault a été élu au poste de maire de la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempes,

ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur Dominic Perreault, maire et madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'acte de vente de la parcelle de terrain connu et désigné comme étant les lots numéros 6 474 076 et 6 474 077 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-284

H.13 MRC DE D'AUTRAY / ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement intervenue en 1996 avec la Municipalité Régionale de comté de D'Autray (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray procède actuellement à la restructuration du service d'inspection et propose une nouvelle entente de fourniture de service pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente prévoit également que, sur demande d'une municipalité locale, l'officier municipal en bâtiment et en environnement peut aussi appliquer le règlement de nuisance et tout autre règlement connexe aux règlements d'urbanisme ou aux règlements relatifs à l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville prévoit à court terme avoir son propre service d'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adhérer à l'entente de fourniture de service pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement proposée par la Municipalité Régionale de comté de D'Autray, et ce conditionnellement à ce que la durée de l'entente stipulée à l'article 8 soit de deux (2) ans à compter de la signature de ladite entente au lieu de trois (3) ans.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-285

H.14 POLITIQUE FAMILIALE / AXES ET OBJECTIFS

CONSIDÉRANT la convention intervenue en mars 2019 entre le Ministère de la Famille et la Ville de Berthierville à l'égard du Programme de soutien aux politiques familiales municipales octroyant une aide financière pour la réalisation de la politique familiale de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le processus de l'élaboration de la politique familiale a permis de fixer les valeurs et les enjeux suite au diagnostic établi par les conclusions tirées de l'analyse des données provenant du portrait statistique démographique, du portrait des ressources existantes sur le territoire ainsi que des réponses recueillies des citoyens lors de la consultation publique;

CONSIDÉRANT la proposition des objectifs regroupés en cinq (5) axes identifiés à partir des enjeux retenus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De confirmer l'acceptation des objectifs proposés dans le cadre de l'élaboration de la politique familiale et regroupés en cinq (5) axes, à savoir :

- Communication et relation avec le milieu;
- Infrastructures;
- Sécurité et déplacements;
- Loisirs et sports;
- Culture et vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-286

H.15 PROGRAMME D'ENTRETIEN ANNUEL DU TERRAIN DE SOCCER / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le terrain de soccer doit faire l'objet d'un entretien annuel spécialisé afin d'assurer la qualité de la surface du jeu;

CONSIDÉRANT que l'Association de soccer de Berthier inc. a confirmé, par courriel daté du 15 février 2021, que le terrain situé à proximité de la piscine ne servira que pour des pratiques tenant compte que Soccer Québec a abandonné le soccer à 5;

CONSIDÉRANT les offres de services datées du 14 octobre 2021 déposées par la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. pour l'entretien du terrain de soccer pour l'année 2022 et pour les travaux de déchaumage devant être réalisés aux deux ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. le contrat d'entretien du terrain de soccer pour la saison 2022 au coût unitaire de 1,31 \$ / mètre carré totalisant 7 860 \$ plus les taxes applicables pour une superficie de 6 000 mètres carrés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

D'autoriser les travaux de réparation de gazon au coût de treize dollars (13,00 \$) du mètre carré plus les taxes applicables ainsi que les travaux de terreautage supplémentaire au coût de 0,40 \$/m² plus les taxes applicables, le tout tel que détaillé à leur offre de services datée du 14 octobre 2021.

D'autoriser les travaux de déchaumage du terrain au coût de 0,28 \$/m² totalisant 1 680\$ plus les taxes applicables pour une superficie de 6 000 mètres carrés, le tout tel que détaillé à leur 2^e offre de services datée du 14 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-287

H.16 MUSÉE GILLES-VILLENEUVE / COMMANDITE – ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier pour la saison 2022 déposée le 9 novembre 2021 par le Comité Berthier-Villeneuve inc.;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder un montant de 4 000 \$ au Comité Berthier-Villeneuve inc. à titre de commandite pour les activités du musée de la saison 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-288

H.17 COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-THOMAS / NOMINATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est desservie par le site d'enfouissement situé à Saint-Thomas;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

De nommer la conseillère Isabelle Fontaine à titre de représentante de la Ville de Berthierville au Comité de vigilance du site d'enfouissement de Saint-Thomas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-289

H.18 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2022

CONSIDÉRANT la lettre datée du 25 novembre 2021 de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier relative à une demande de contribution financière dans le cadre du projet de *Circuit cyclable dans les îles de Berthier*;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière pour l'année 2022 au montant de 2 000 \$ à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier dans le cadre du projet de *Circuit cyclable dans les îles de Berthier*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-290

H.19 OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray doit procéder à la nomination de huit (8) membres pour agir à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray demande qu'une personne soit désignée par la Ville de Berthierville aux fins du dossier de l'Office régional d'habitation;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De désigner la conseillère Amélie Lebrun pour agir à titre de représentante de la Ville de Berthierville aux fins du dossier de l'Office régional d'habitation de la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-291

H.20 SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL / 100E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Vincent-de-Paul célèbre leur 100^e anniversaire en 2021;

CONSIDÉRANT que l'organisme est soutenu par des bénévoles qui offrent généreusement de leur temps et de leur énergie pour la réalisation de la mission de la Société;

CONSIDÉRANT que le respect, la reconnaissance et les remerciements de la population sont leur motivation pour poursuivre l'œuvre de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De souligner le travail remarquable effectué par les bénévoles œuvrant à la Société Saint-Vincent-de-Paul.

De remercier ces gens qui donnent de façon si généreuse leur temps pour contribuer au bien-être de la population berthelaise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2021-12-292

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

H.21 COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE / NOMINATION

ATTENDU que la Ville de Berthierville a procédé, par le biais de sa résolution 2015-04-128, à la nomination de monsieur Daniel Brazeau, à titre de directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray, à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Berthierville;

ATTENDU que monsieur Brazeau occupe le poste de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Berthierville depuis le 7 avril 2015 ;

ATTENDU que monsieur Daniel Brazeau a quitté ses fonctions de directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray, le 30 novembre dernier, pour un départ à la retraite ;

ATTENDU que la MRC de D'Autray, a conclu, au départ à la retraite du Service de sécurité incendie de monsieur Daniel Brazeau, une entente avec ce dernier afin qu'il puisse poursuivre ses fonctions en sécurité civile ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal, abroge à toutes fins que de droit la résolution 2015-04-128.

Que le conseil municipal nomme monsieur Daniel Brazeau à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Berthierville.

Que la directrice générale et greffière, madame Sylvie Dubois, soit nommée coordonnatrice adjointe des mesures d'urgence pour la Ville de Berthierville.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Dominic Perreault ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière, madame Sylvie Dubois, à signer pour et au nom de la Ville de Berthierville, tous les documents relatifs à ce dossier.

Que le plan des mesures d'urgence de la Ville de Berthierville soit modifié en conséquence et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministère de la Sécurité publique du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.22 ACQUISITION DU TERRAIN SITUÉ SUR LE LOT 3 450 601 APPARTENANT À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-LAURENT / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-08-190 autorisant l'achat du terrain situé sur le lot 3 450 601 à Berthierville appartenant à la Fabrique de la Paroisse St-Laurent ainsi que la signature de tous les documents nécessaires à ladite transaction;

CONSIDÉRANT que, suite au scrutin des élections municipales tenu le 7 novembre 2021, monsieur Dominic Perreault a été élu au poste de maire de la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempes,

2021-12-293



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur Dominic Perreault, maire et madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'acte d'achat ainsi que tous les documents nécessaires à ladite transaction relative à l'acquisition du terrain situé sur le lot 3 450 601 appartenant à la Fabrique de la Paroisse St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-294

H.23 ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 4 243 204 SITUÉE À L'ARRIÈRE DE L'ARÉNA MUNICIPAL / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-01-017 autorisant l'achat d'une partie du lot 4 243 204 située à l'arrière de l'aréna municipal appartenant aux Gestions Immobilières Actives S.E.C.;

CONSIDÉRANT que, suite au scrutin des élections municipales tenu le 7 novembre 2021, monsieur Dominic Perreault a été élu au poste de maire de la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur Dominic Perreault, maire et madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'acte d'achat ainsi que tous les documents nécessaires à ladite transaction relative à l'acquisition d'une partie du lot 4 243 204 située à l'arrière de l'aréna municipal appartenant aux Gestions Immobilières Actives S.E.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. le maire Dominic Perreault
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M^{me} Amélie Lebrun
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. Denis Darveau
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. Pierre Lahaie

J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun document.

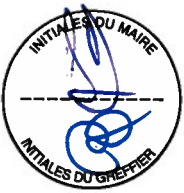
K) AVIS DE MOTION

2021-12-295

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Berthierville

Le conseiller Denis Darveau donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Berthierville.



No de résolution
ou annotation

2021-12-296

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 décembre 2021

Le conseiller Denis Darveau dépose le projet de règlement numéro 966 intitulé « Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Berthierville ».

K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT Règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2022

Le conseiller Pierre Lahaie donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2022 dans la Ville de Berthierville.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante. Il a pour but d'imposer une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables ainsi que diverses autres taxes afin de pourvoir aux dépenses prévues au budget de l'année 2022.

Le conseiller Pierre Lahaie dépose le projet de règlement numéro 805-31 intitulé « Règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2022 dans la Ville de Berthierville ».

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement.

M) AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, Dominic Perreault, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


Dominic Perreault
Maire


Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


Dominic Perreault
Maire